



## LA MSA, INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ POUR ACCOMPAGNER LES EXPLOITANTS ET SALARIÉS AGRICOLES



Conception et impression : MSA Mayenne-Orne-Sarthe - Crédits photos : MSA Mayenne-Orne-Sarthe - CCMSA - Juillet 2025

### MSA Mayenne-Orne-Sarthe

Adresse postale  
Établissement du Mans  
30 rue Paul Ligneul  
72032 Le Mans Cedex 9  
tél. 02 43 39 43 39  
fax : 02 43 39 43 43

|                                    |                        |
|------------------------------------|------------------------|
| Établissement d'Alençon            | Établissement de Laval |
| 52 bd du 1 <sup>er</sup> Chasseurs | 76 bd Lucien Daniel    |



L'essentiel & plus encore

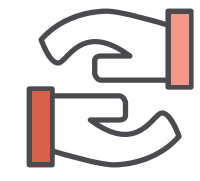


Nos solutions pour faire face  
aux crises agricoles

[mayenne-orne-sarthe.msa.fr](http://mayenne-orne-sarthe.msa.fr)



L'essentiel & plus encore



## Des mesures sociales pour accompagner les agriculteurs

# Les mesures de soutien de la MSA



## Un numéro d'appel pour l'urgence sociale

En cas de crise, intempéries, situation complexe... La MSA Mayenne-Orne-Sarthe met à disposition un numéro d'appel pour accompagner l'urgence sociale.

Une ligne spécifique  
**02 43 39 45 45**

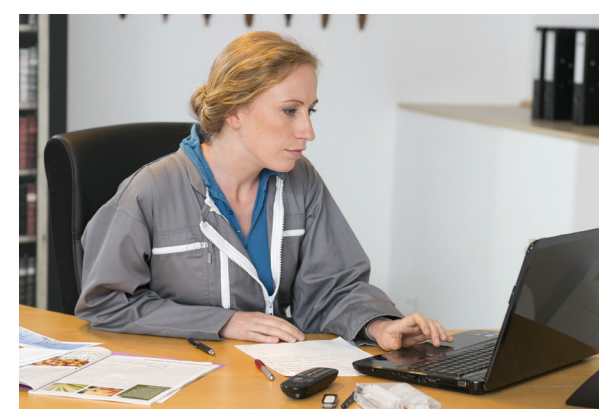


## Des mesures pour soutenir la trésorerie des exploitations agricoles à court terme

|   |  |  |
|---|--|--|
| <p><b>Demande de modulation des appels provisionnels et échéances mensuelles.</b> (demande à formuler sur le site internet depuis Mon espace privé au plus tard 15 jours avant la date d'exigibilité de l'appel fractionné ou avant l'échéance du prélèvement mensuel).</p> | <p>Prise en compte de la variation* des revenus déclarés dans le calcul des appels et mensualités provisionnelles de l'année en cours.<br/>       (* à la hausse ou la baisse)</p> | <p><b>Bénéficiaires :</b><br/>       ► tous les exploitants concernés par une variation des revenus établie comptablement.</p> |
|---|--|--|

Des enveloppes de prise en charge partielle de cotisations sociales sont allouées chaque année afin d'aider les exploitants agricoles les plus en difficulté ou les filières en crise, et attribuées selon les critères définis par les administrateurs MSA.  
 (formulaire de demande disponible sur le site internet de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe).

En cas de réelle difficulté de trésorerie, des étalements de cotisations peuvent être sollicités auprès de la MSA.  
 Le plan mis en place prévoit des échéances de paiement pour les cotisations antérieures, une demande de remise des majorations de retard examinée par la Commission de recours amiable à l'issue du plan et le paiement aux dates requises des cotisations en cours afin de ne pas générer de nouveaux retards.



|   |   |   |
|---|---|---|
| <b>Rendez-vous prestations et accès au droits</b>   | Permet de bénéficier d'un rendez-vous avec un conseiller. L'ensemble des droits sociaux sont étudiés.   | Agriculteurs et salariés en difficulté.   |
| <b>Accompagnement social individuel</b>   | Permet de bénéficier d'un accompagnement par un travailleur Social, professionnel formé à la relation d'aide. Il accueille, écoute, évalue, conseille et oriente en fonction des situations. Il est soumis au secret professionnel. | <b>Bénéficiaires :</b> salariés et non-salariés agricoles dans le cadre des ruptures socio-professionnelles (maladie, handicap, arrêt de travail, décès d'un enfant ou du conjoint...) et situations de mal-être.                   |
| <b>Cellule pluridisciplinaire de prévention du mal-être</b>                               | Permet de détecter les agriculteurs en difficulté et de les accompagner.  | La détection peut être effectuée par les conseillers sociaux, les médecins du travail ou les conseillers en prévention mais également par le personnel d'accueil, d'autres membres du personnel ou encore les délégués MSA.         |
| <b>Module orientation approfondie des indemnités journalières (MOAIJ).</b>                | Le dispositif, d'une durée totale de 7 semaines, est construit sur une alternance de séquences en centre de formation et en entreprises.  | <b>Bénéficiaires :</b> salariés, assurés sociaux et travailleurs indépendants en arrêt de travail de longue durée (supérieure à 6 mois) des départements de la Mayenne et de la Sarthe, bénéficiant d'un accompagnement social MSA. |
| <b>Conditions d'accès spécifiques à la prime d'activité</b>                               | Prise en compte du revenu, évalué sur les trois derniers mois.  | Permet à un plus grand nombre d'exploitants en difficulté de bénéficier de la prime d'activité.   |
| <b>Mise en place de réseaux de veilleurs sur les territoires</b>                          | Repérer et orienter les situations de mal-être.   | Groupe de personnes bénévoles formées au repérage. Accompagnement par un Conseiller Social de la MSA.   |
| <b>"Agri'écoute" : dispositif d'écoute pour les agriculteurs en situation de détresse</b> | Permet de dialoguer anonymement.  | 09 69 39 29 19<br>accessible 24h/24, 7j/7.  |

### Aides et prestations extra-légales proposées par la Msa Mayenne-Orne-Sarthe

|   |  |   |
|---|--|---|
| <b>Soutien psychologique individuel</b>   | Participation financière à la prise en charge de séances de suivi psychologique.   | Accompagnement psychologique individuel, de couple ou familial, sous réserve d'une évaluation sociale. ☆  |
| <b>Remplacement ou renfort temporaire pour les agriculteurs et salariés agricoles en situation d'épuisement professionnel</b> | Permet aux bénéficiaires d'avoir un temps de répit pour prendre soin de soi et de ses proches tout en bénéficiant d'un accompagnement social.                    | <b>Bénéficiaires :</b> exploitants et salariés agricoles en situation d'épuisement professionnel ou burn-out, sous réserve d'une évaluation sociale et examen par la commission dédiée. Le renfort permet de mobiliser le service de remplacement alors même que l'exploitant reste sur l'exploitation, mais soumis à une surcharge exceptionnelle liée à l'impact d'une crise sanitaire. ☆ |
| <b>Secours</b>  | Aide à faire face aux difficultés matérielles momentanées.   | Demande formulée par un conseiller social sur la base d'une enquête sociale motivée. ☆  |
| <b>Aides financières aux salariés</b>   | Aides à faire face aux difficultés financières en cas de chômage technique.  | <b>Bénéficiaires :</b> salariés agricoles au chômage technique des suites d'une crise sur l'exploitation. ☆   |
| <b>Aide au répit administratif</b>  | Apporter aux exploitants un appui administratif ponctuel pour leur permettre de se remettre en conformité et prévenir ainsi l'épuisement moral et professionnel. | <b>Bénéficiaires :</b> exploitants exposés à un risque avéré d'épuisement professionnel lié à une surcharge administrative exceptionnelle. Le repérage et le diagnostic sont effectués par les professionnels de la MSA.  |

### Actions collectives proposées par la MSA Mayenne-Orne-Sarthe

|   |  |   |
|---|--|---|
| <b>Séjour répit "Ensemble pour repartir"</b>                      | Permet aux bénéficiaires de commencer à exprimer leurs difficultés et d'envisager des solutions pour préserver leur santé, dans le cadre d'un accompagnement social. | Durée : cinq jours durant les vacances scolaires. Groupe de 10 à 12 familles au maximum. <b>Bénéficiaires :</b> exploitants en difficulté qui, face à la pression environnante expriment un fort découragement, bénéficiant d'un accompagnement social MSA. |
| <b>"Avenir en soi" : programme d'accompagnement du changement</b> | Permet à l'adhérent d'aller puiser dans ses propres ressources, les atouts nécessaires pour réussir un changement choisi ou imposé.                                  | Sept séances d'une journée, espacées d'une à deux semaines. Groupes de 8 à 12 personnes. La démarche s'appuie sur la reconnaissance des acquis de l'expérience, sous réserve d'une évaluation sociale..   |
| <b>Aide à l'hébergement, au déplacement lors de formation</b>     | Facilite les démarches de reclassement professionnel ou maintien dans l'emploi.  | Montant de l'aide fixé lors de l'examen par la commission dédiée, sous réserve de d'une évaluation sociale.   |

☆ Mobilisable en urgence